

NOMENCLATURE : 01 – 04



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : AA/CD/SD
Affaire suivie par Mr Abdelhamid
ANANE Coordinateur du Centre
Socioculturel DUMAS/FLAMENT
Me Sandrine ROLAND Service
Développement Commercial

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230707-DEC_2023_257-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Décision N°2023 – 257

DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE PRESTATIONS POUR TROIS REPRESENTATIONS CINEMATOGRAPHIQUES SUR LE TERRITOIRE LENSOIS

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai
2020, décidant l'application des dispositions prévues à
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjoints au Maire,

Vu la consultation des prestataires suivants : Ciné Ligue,
Loop's Audiovisuel, Hors Cadre,

Vu la proposition retenue, à savoir celle de Loop's
Audiovisuel répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place de trois cinémas de plein
air, qui se dérouleront les vendredi 07/07/2023 parvis de la
mairie de Lens, le vendredi 28/07/2023 parking du Cottage –
Rue Alain – Grande Résidence et le vendredi 11/08/2023
Place du jeu de Balle Cité du 12/14, de 21h30 à 22h30
nécessite la signature d'une convention avec Loop's
Audiovisuel.

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour trois représentations cinématographiques de Plein Air auprès de la société Loop's Audiovisuel dont le siège social se situe 128 rue de la Boétie – 75008 PARIS.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé une convention avec la société Loop's Audiovisuel, représentée par Monsieur Michael LECLERE, Directeur Général Délégué pour la mise en place de trois représentations cinématographiques de Plein Air qui se dérouleront de 21h30 à 22h30 les 07/07/2023 – Parvis de la mairie de Lens, le vendredi 28/07/2023 parking du Cottage - Rue Alain – Grande Résidence et le 11/08/2023 – Place du Jeu de Balle – Cité du 12/14.

ARTICLE 3 : Le montant global de la prestation proposée s'élève à 8458.47 € TTC, la société étant assujettie à la TVA 5.5% sous le numéro FR35508326212 couvrant l'intégralité des frais engagés par l'organisme, réparti comme suit :

- 5638.98 € pour deux séances de cinéma (clé en main) sur présentation d'une facture conforme au devis pour les Centres Socioculturels Lensois
- 2819.49 € pour une séance de cinéma (clé en main) sur présentation d'une facture conforme au devis pour le service Développement Commercial et Promotion de la Ville

Le règlement s'effectuera par mandat administratif à l'issue de chaque prestation. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 09/09/2023

Pour le Maire
L'Adjoint au Maire



Monsieur Pierre MAZURE